

INFORMATIONS MUNICIPALES

Vous aurez 16 ans en 2026

Le recensement citoyen doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous présenter à la mairie, muni de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera remise, celle-ci vous sera demandée lors des inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire, ...

Information lutte contre les rongeurs

La gestion préventive concernant la lutte contre les rongeurs sur l'espace public et les réseaux est de la responsabilité de la collectivité. Pour éviter la prolifération, la communauté urbaine assure l'entretien des espaces publics et la collecte régulière des déchets en bacs fermés. La commune intervient semestriellement via un prestataire pour traiter par raticide les réseaux collectifs d'assainissement et de pluvial.

La surveillance sur le domaine privé est de la responsabilité du propriétaire ou occupant. La présence de rongeurs est très souvent liée au dépôt de nourriture dans les jardins. Aussi, une attitude proactive suffit généralement à dissuader ces nuisibles de venir s'installer aux abords de vos habitations et d'éviter qu'ils se reproduisent chez vous.

Quelques conseils :

- Veiller au bon entretien de vos parcelles, surveiller vos tas de bois, cabanes de jardin et évacuer vos déchets végétaux
- Ne pas déposer de déchets alimentaires, de nourriture pour animaux domestiques et de graines au sol (surtout la nuit)
- Utiliser des mangeoires anti-nuisibles ou des distributeurs de graines à oiseaux suspendus
- Protéger et brasser votre compost au moins 1 fois/semaine

En cas d'infestation importante et avérée, merci de le signaler en mairie.

Information Protoxyde d'azote

Nous vous informons qu'un **arrêté municipal n°104-2025** vient d'être pris concernant l'usage et la consommation de **protoxyde d'azote** sur le territoire de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Cet arrêté fait suite à des préoccupations croissantes concernant les dangers liés à l'usage de cette substance. Le protoxyde d'azote, également appelé gaz hilarant, est souvent inhalé à des fins récréatives, notamment par les jeunes, mais il peut avoir des conséquences graves pour la santé, comme des risques d'asphyxie, des troubles neurologiques, ainsi que des blessures dues à une perte de contrôle des réflexes.

Nous appelons tous les habitants à respecter cet arrêté et à contribuer à la sécurité et à la santé collective. Nous vous encourageons également à sensibiliser vos proches, notamment les jeunes, aux dangers de la consommation de protoxyde d'azote et aux conséquences possibles pour leur bien-être.

NOUVEAU

Vélo sur notre commune

La commune et Twisto informent les habitants de la mise en place d'un service de location et de stationnement de vélos électriques en libre service.

Accessible 24h/24, 7 jours sur 7 à compter du 20 janvier 2026,

à côté du parking de la Mairie, derrière l'arrêt de bus.



DECHETS

Le tri sélectif fait désormais partie de votre quotidien. La collecte des déchets est organisée sur plusieurs jours de la semaine. Il est important de respecter les consignes de tri afin de faciliter les ramassages (le mercredi : les emballages et les papiers, le vendredi : les ordures ménagères et le jeudi de mars à mi-décembre: les déchets verts).

Petit mémo de tri ci-dessous :



ANIMATIONS

le Comité de jumelage Italie / Colceresa reprendra ses échanges amicaux de conversation en italien, chaque mercredi soir à 18h30 à partir du 14 janvier 2026 à l'espace Ardenna.

Toutes personnes intéressées peuvent prendre contact par mail : cjitalie.stgbh@gmail.com

A VOS AGENDAS

Janvier	12	Conseil municipal	18h30	Salle du Conseil
	16	Vœux du maire	18h30	Salle de l'Olivier
	20	Mise en service station vélo	Arrêt Twisto Mairie St Germain la Blanche Herbe	
Février	8	Repas des Séniors	12h00 - 18h00	Espace Ardenna

INFORMATIONS MUNICIPALES

Places disponibles en crèche associative

La crèche « Coccinelle », située 1 rue Simone Veil à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, dispose pour janvier 2026 de deux places « en accueil régulier » pour des enfants âgés de 2 ans et demi à 12 mois et d'une place « en accueil occasionnel » pour un enfant de 15 mois à 2 ans et demi.

Pré-inscriptions pour septembre 2026 d'ores et déjà possibles.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin de mode de garde.

L'équipe Coccinelle. 02 31 75 23 62



Repas des seniors à l'espace Ardenna le dimanche 8 février 2026

La commune et le CCAS organisent un repas, offert aux seniors, le dimanche 8 février 2026.

Toutes les personnes nées avant le 31 décembre 1959 sont invitées à participer à ce moment convivial.

Si vous êtes concernés et intéressés, merci de compléter le bulletin d'inscription ci-dessous avant de le rapporter en mairie au plus tard le **28 janvier 2026**.

Attention ! Tout comme l'an dernier, vous ne recevrez pas d'invitation personnalisée par courrier. Seul le « coupon réponse » ci-dessous permettra votre inscription.

Participation au REPAS DES SENIORS le dimanche 8 février 2026 à 12h00 (espace Ardenna)

Nom : Prénom.....

Tél.....

Date de naissance :

Adresse :

- Sera présent (e) au repas
- Ne sera pas présent (e) au repas
- Souhaite être pris (e) à mon domicile

Sera accompagné (e) de son/sa conjoint (e) (nom/prénom) :

.....



« Information municipale »
Janvier 2026

Saint Germinoises, Saint Germinois,

**Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons tous nos vœux pour 2026.
Que cette nouvelle année soit pour vous et vos familles synonymes de bonheur et
de réussite dans tous vos projets.**

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain » Albert Einstein

Le Maire

et l'équipe municipale

vous convient à la cérémonie

des vœux le 16 janvier 2026

à 18h30 Salle de l'Olivier.



Stéphane LE HELLEY

Horaires d'ouvertures

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-18h
Mardi : 8h30 -12h30
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Mairie - 11 rue Roland Vico - 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Tél : 02.31.29.11.00 / Fax : 02.31.29.11.09 / @ : mairie.stgbh@orange.fr

Informations municipales

www.mairie-stgermainblancheherbe.fr